

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 18 mars 2024.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 18 mars 2024 à seize heures (16h), sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Abroger la résolution no 2023-285 - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) renouvellement des conduites – Présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection des infrastructures de la 4<sup>e</sup> Rue Nord (Segment 36 du plan d'intervention) entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest;
5. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) renouvellement des conduites – Présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection des infrastructures de la 4<sup>e</sup> Rue Nord (Segment 36 du plan d'intervention) entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions des citoyens ;
8. Levée de la séance spéciale.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **R. 2024-069**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

#### **Adoptée**

#### **4. ABROGER LA RÉSOLUTION NO 2023-285 - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) RENOUELEMENT DES CONDUITES – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4<sup>E</sup> RUE NORD (SEGMENT 36 DU PLAN D'INTERVENTION) ENTRE LA 2<sup>E</sup> ET LA 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

#### **R. 2024-070**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal abroge la résolution no 2023-285.

#### **Adoptée**

#### **5. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) RENOUELEMENT DES CONDUITES – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4<sup>E</sup> RUE NORD (SEGMENT 36 DU PLAN D'INTERVENTION) ENTRE LA 2<sup>E</sup> ET LA 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

#### **R. 2024-050**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**Adoptée**

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2024-071**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance spéciale à 19h10.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier